

L'exercice illégal de la médecine et les médocastres des Cévennes : thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier le 27 juillet 1904 / par Paul Cantaloube.

Contributors

Cantaloube, Paul.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Montpellier : Impr. centrale du Midi, 1904.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/puve62y3>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England.

The copyright of this item has not been evaluated. Please refer to the original publisher/creator of this item for more information. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use.

See rightsstatements.org for more information.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

Tracts 1479
(1)

91

2903-4

1771
11

L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE

ET LES

MÉDICASTRES DES CÉVENNES

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. MAIRET (*). DOYEN
 TRUC. ASSESSEUR

PROFESSEURS

Clinique médicale.	MM. GRASSET (*).
Clinique chirurgicale.	TEDENAT.
Clinique obstétricale et gynécologie.	GRYNFELTT.
— — — — — M. VALLOIS (ch. du cours).	
Thérapeutique et matière médicale	HAMELIN (*).
Clinique médicale.	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerveuses.	MAIRET (*).
Physique médicale.	IMBERT.
Botanique et histoire naturelle médicale	GRANFL.
Clinique chirurgicale	FORGUE.
Clinique ophtalmologique.	TRUC.
Chimie médicale et Pharmacie	VILLE.
Physiologie.	HEDON.
Histologie	VIALLETON.
Pathologie interne.	DUCAMP.
Anatomie.	GILIS.
Opérations et appareils.	ESTOR.
Microbiologie	RODET.
Médecine légale et toxicologie.	SARDA.
Clinique des maladies des enfants.	BAUMEL.
Anatomie pathologique.	BOSC.
Hygiène.	H. BERTIN-SANS.

DOYEN HONORAIRE : M. VIALLETON.

PROFESSEURS HONORAIRES: MM. JAUMES, PAULET(O.*), E. BERTIN-SANS(*).

SECRETÉAIRE HONORAIRE : M. GOT.

CHARGÉS DE COURS COMPLÉMENTAIRES

Accouchements.	MM. PUECH, agrégé.
Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées.	BROUSSE, agrégé.
Clinique annexe des maladies des vieillards.	VIRES, agrégé.
Pathologie externe.	L. JEANBRAU, agrégé.
Pathologie générale	RAYMOND, agrégé.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MM. LECERCLE	MM. PUECH	MM. VIRES.
BROUSSE	VALLOIS	L. IMBERT.
RAUZIER	MOURET	VEDEL.
MOITESSIER	GALAVIELLE	JEANBRAU.
DE ROUVILLE	RAYMOND	POUJOL.

M. IZARD, *secrétaire.*

EXAMINATEURS
 DE LA THÈSE :

MM. GRASSET, *président.*
 CARRIEU
 RAUZIER
 GALAVIELLE

La Faculté de médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur; qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

Tracté 1479

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — FACULTÉ DE MÉDECINE

N° 94

L'EXERCICE ILLÉGAL
DE
LA MÉDECINE
ET LES
Médicastres des Cévennes

Mundus vult decipi.
(D'une vieille estampe).

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier
LE 27 JUILLET 1904

PAR

Paul CANTALOUBE

Né à St-Laurent-le-Minier (Gard)

INTERNE DES HOPITAUX DE NIMES

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

MONTPELLIER
IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
(Hamelin Frères)

1904

35

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 351

LECTURE NOTES

1981

BY

PROFESSOR

A MA MÈRE

Je lui dois tout.

P. CANTALOUBE.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE
MONSIEUR LE PROFESSEUR GRASSET

A M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ ARDIN-DELTEIL

Souvenir reconnaissant de ses leçons
et de sa bienveillante sympathie.

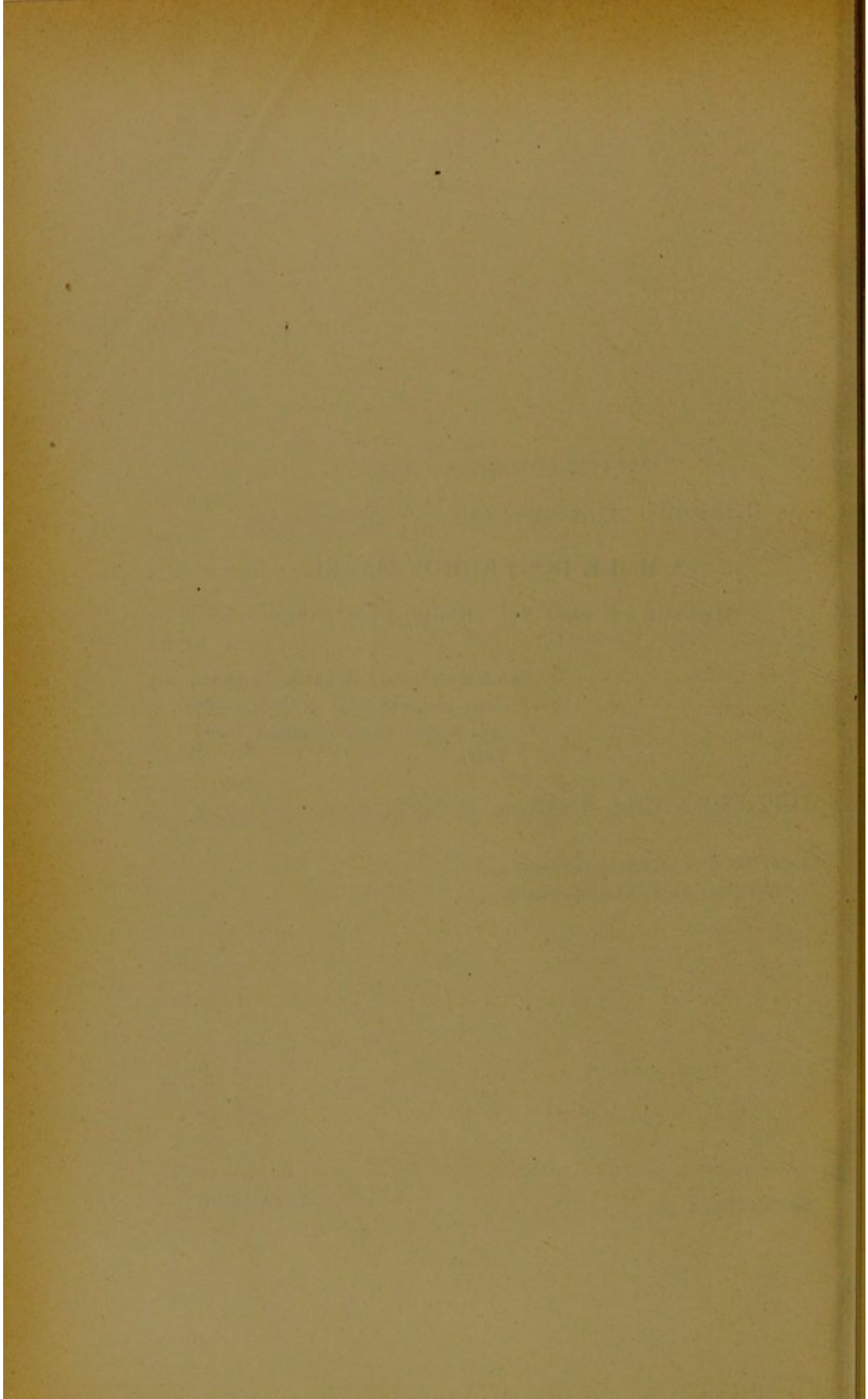
P. CANTALOUBE.

A M. LE DOCTEUR F. MAZEL

Médecin en chef des Hôpitaux de Nîmes

Au Maître savant autant que modeste,
dont les entretiens ont laissé dans
mon esprit une impression ineffa-
çable.

P. CANTALOUPE.



AVANT PROPOS

Malgré les limites étroites dans lesquelles il se meut, notre sujet a, croyons-nous, une importance qui n'échappera à personne. Les contrebandiers en médecine deviennent depuis quelques années si nombreux et surtout si audacieux, que la nécessité s'impose d'ouvrir les yeux sur la nature du péril et les moyens d'y remédier. Déjà dans son livre *l'Exercice de la médecine et le Charlatanisme* (1), Brouardel a jeté le cri d'alarme et dévoilé les agissements de tous ceux qui, sur une échelle différente, pratiquent l'exercice illégal. Dentistes et sages-femmes, pharmaciens, curés, rebouteurs, magnétiseurs, somnambules, ils défilent tous à travers des pages fortement documentées, et le danger qui résulte de leurs entreprises, surgit d'une série de faits également probants. La *Chronique médicale*, mais peut-être à un titre moins démonstratif, a, dans divers numéros, continué indirectement l'œuvre de Brouardel et donné une suite de notes intéressantes sur les guérisseurs.

Tout récemment de Lavarenne dans la *Presse médicale*, 1903 ; Marcel Beaudouin, Jeanne, J. Noir, et d'autres ont

(1) Brouardel, *l'Exercice de la médecine et le Charlatanisme*, librairie J.-B. Baillière, Paris, 1899.

envisagé cette même question et attiré sur elle l'attention de leurs lecteurs.

Hier encore, une thèse de Paris (1) a mis d'une façon saisissante le charlatanisme à l'ordre du jour, et « sonné l'hallali de la chasse au requin médical ».

Mais il est un point que ces divers auteurs ont incomplètement développé : c'est l'étude des médocastres.

Les médocastres en effet ne sont pas les industriels de la quatrième page, — « les requins » — pas plus qu'ils ne sont rebouteurs ou magnétiseurs. Ils constituent une caste à part, vivant loin de la réclame de la presse, loin des centres, à l'ombre des montagnes. Dans les Cévennes, en particulier, pour parler seulement de notre région, on en rencontre beaucoup. Leur influence très grande va parfois jusqu'à balancer celle du médecin.

Aussi avons-nous cru utile de consacrer ce travail, du moins la plus grande partie, à cette classe de guérisseurs, moins pour tâcher de défendre nos droits légitimes que pour rechercher s'il n'y a point de leur fait préjudice à la santé de tous, bien décidé d'ailleurs, au cas d'une conclusion affirmative, à envisager les mesures capables de faire cesser cette illégalité.

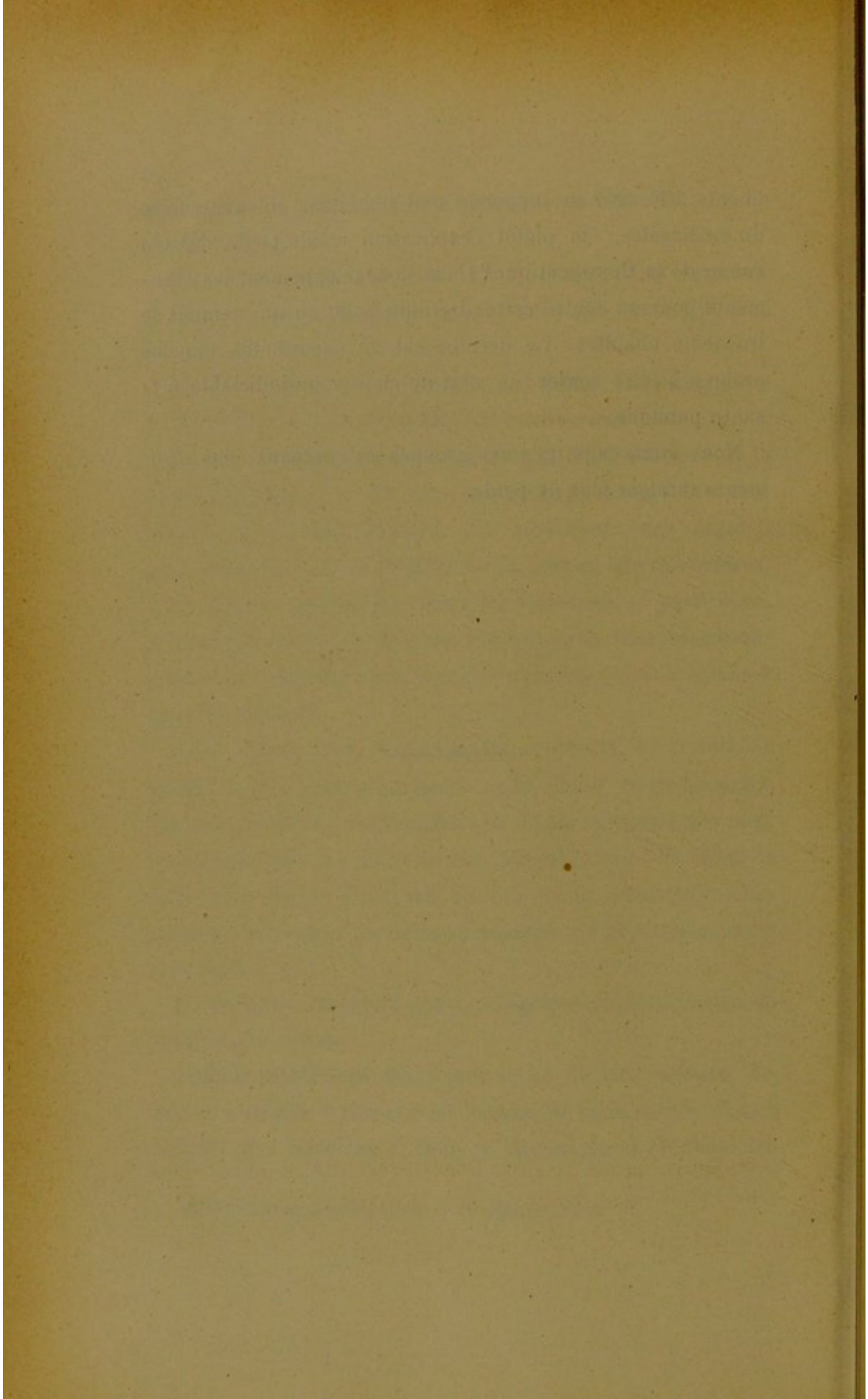
Notre thèse comprend quatre chapitres ; cette division en facilitera la lecture.

Dans le premier on met à jour le nu de leur science. Le second s'attache à discuter les raisons de leurs succès. Est-ce la faute des médecins ? Doit-on incriminer la crédulité des

(1) Saint-Aurens, *Les Charlatans de la médecine*, 1904.

clients ? Faut-il en rapporter tout l'honneur au savoir faire du médocastre. Ou plutôt l'explication réside-t-elle dans la valeur de sa thérapeutique ? C'est le développement des arguments pour ou contre cette dernière solution qui remplit le troisième chapitre. Le dernier est un exposé des moyens propres à faire cesser un état de choses préjudiciable à la santé publique.

Nous avons jugé qu'ainsi groupés en faisceaux, nos arguments auraient plus de poids.



L'EXERCICE ILLÉGAL
DE
LA MÉDECINE
ET
LES MÉDICASTRES DES CÉVENNES

CHAPITRE PREMIER

LA SCIENCE DES MÉDICASTRES

C'est le traditionalisme qui préside à la science du médicastre. On aurait tort de croire, et nous le verrons plus tard, que ses connaissances sont marquées au coin de l'actualité. Loin de là. Les recettes en vogue aujourd'hui, dans le monde des « illégaux », nos ancêtres les employaient au traitement de leurs maux. Jalousement gardé comme un secret précieux, le bagage médical du guérisseur ne sort pas de sa famille. Il se transmet de père en fils et persiste intact après de longues générations. Ainsi s'explique comment on rencontre de nos jours tel ou tel remède, mentionné avec tous les détails dans quelque ouvrage, datant du vieux temps.

Qu'y a-t-il dans ces legs successifs? Point n'est besoin qu'on nous le révèle; il suffit de connaître quelques-uns de ces héritiers et de les voir à l'œuvre.

En fait de connaissances anatomiques, pas grand chose. Ils comparent l'homme au cochon, et affirment que « pour le dedans nous sommes la même chose ». Chaque organe à un nom particulier; celui dont ils usent le plus fréquemment dans leurs explications est celui de « foies » (poumons)(1). Parlant de tuberculeux ils ne manqueront jamais de dire qu'il « crache ses foies ». Les mêmes foies servent de substratum anatomique aux chagrins, aux affections nerveuses, à la neurasthénie; ceux qui en sont atteints « se sont mangés les foies ».

En physiologie, ignorance complète. Le cœur par exemple est suspendu et bat comme un balancier. Cette opinion n'est d'ailleurs pas particulière aux Cévennes, si l'on en croit, M. Baudouin (2). « Le cœur est monté sur un *brochet*, sorte de petit muscle en forme d'hameçon « d'où le nom d'accroche cœur donné aux mèches de cheveux en virgule ». Par conséquent si à la suite d'une émotion violente le cœur s'est décroché, il s'agit de remettre le brochet au suspensoir afin que le gros viscère puisse de nouveau battre dans la poitrine car enfin s'il balance comme un battant d'horloge, c'est qu'il est suspendu.

« C'est l'avis du rebouteur de Saint-Gourlay, en Bretagne. Un exemple: Un vieillard, conducteur du courrier local, avait reçu un coup de pied de cheval, et, depuis ce moment, il se plaignait de ne plus avoir le cœur à l'ouvrage. Bien sûr celui-ci était tombé de son perchoir dans le vide de son thorax. Le rebouteur cala soigneusement son client les mains sur les

(1) Dans la *Chroniq. méd.* du 25 avril 1902. On fait un privilège de cette expression au centre. Cependant dans les Cévennes c'est un terme courant.

(2) Cité par les *Charlatans de la médecine*, p. 139.

cuisse et, à grandes tapes dans le dos, il fit tant et si bien sauter le cœur qu'au vol le *brochet* retrouva son équilibre. Au moins le malade affirma que « ca battait mieux dans sa demeure ».

Sur l'appareil urinaire, même défaut de notions. Peut-être certains savent-ils au juste qu'il y passe de l'urine; je n'en répondrai pas.

Le système nerveux pour eux n'existe pas en dehors du cerveau, et ce qu'on appelle les nerfs ne sont autres que les tendons. Je me rappelle avoir entendu un brave homme, partisan convaincu des médecastres, affirmer qu'à un de ses amis on avait fait une terrible opération « on lui avait ouvert la tête puis on avait tiré les cervelles, et on les avait lavées dans un plat, puis on les lui avait remises, et il était guéri ».

On peut déjà deviner ce que doit être la pathologie, éclairée par la lumière d'une anatomie et d'une physiologie si complètes.

Le médecastre confond volontiers cause et effets. Etiologie, symptômes, pathogénie, très souvent ça ne fait qu'un. Pourquoi est-il malade ? C'est d'un froid. Qu'est-ce qu'il a ? Un froid. Comment ça lui est-il venu ? Par un froid.

On distingue il est vrai plusieurs sortes de froids. Le froid simple et le « sanglancement » Ah ! ce sanglancement, quel frisson, le Cévenol sent courir le long de son épine dorsale, lorsqu'on prononce ce nom devant lui. Pensez donc, le sang est coagulé jusqu'à la dernière goutte. Aussi beaucoup de ces « coagulés » meurent. Je me rappelle l'impression terrible que j'éprouvais tout jeune lorsque j'apprenais qu'un tel s'était sanglacé.

A côté du froid, on trouve encore le chaud et froid, qui ne s'en différencie guère, le sang tourné, symbole anatomique de l'émotion, l'irritation, le feu, le « flamboun ». On connaît tous ces termes, sauf peut-être le dernier qui a besoin d'être traduit.

Lorsqu'un enfant meurt, sans cause explicable ou d'une façon étrange, on invoque le « flamboun ». Demandez au médocastre ce qu'il entend par là? Le flamboun c'est le flamboun.

Une femme avait perdu successivement deux nourrissons, à peu près vers le même âge. Le troisième dépérissant, elle me l'apporta et me montrant un nœvus qu'il avait sur le tégument de la région sacrée, me demanda s'il n'en mourrait pas. « Parce que les autres l'avaient au même endroit et que çà devait être un « flamboun ».

En somme ce mot sert à caractériser le mal inconnu, la tare congénitale qui tue fatalement celui qui en est atteint. Le diagnostic ne se fait qu'après la mort et par une simple affirmation. « Il avait un flamboun ».

A côté de ces causes générales, celles d'ordre local ne manquent point. L'indigestion (entre parenthèses remarquons qu'on entend par là à la fois la digestion et l'embarras gastrique), la fluxion de poitrine, les divers catarrhes des bronches, du nez, de la vessie, sont invoqués. L'occlusion intestinale est la fin de beaucoup d'alcooliques, parce qu'ils ont les « tripes nouées ».

Tout trouble cutané relève du système nerveux, les maladies de la peau, l'ictère sont dans ce cas. Une éruption d'acné, de lichen, se produit-elle, vite le patient doit rassembler ses souvenirs à l'effet de dépister le sang tourné, l'émotion coupable. Je n'aurai garde d'oublier le rôle immense joué par les vers. Convulsions de la méningite et de l'épilepsie, diarrhée et constipation, érythèmes et affections respiratoires, tout cela relève des ascarides. Ces parasites peuvent même constituer à eux seuls toute la maladie et j'ai entendu prononcer le mot de « vermine froide ».

Enfin nos médocastres utilisent quelquefois l'accolement de rentré et de remonté, à n'importe quoi. Une sueur rentrée, sale affaire!

Le diagnostic pour eux paraît ne pas exister. Comme on l'a déjà vu il ne diffère pas de l'étiologie : c'est un froid qui s'est porté sur les boyaux, diront-ils, à propos d'une entérite quelconque.

Ce sont de simples affirmations, dont le mérite ne consiste pas uniquement dans leur simplicité, mais surtout dans la promptitude avec laquelle elles sont émises.

Un guérisseur que je connais bien pour avoir longtemps suivi ses faits et gestes passe dans la rue : Une jeune fille l'aborde :

— Que pourrai-je faire ; j'ai la migraine ?

— J'allais te le dire (le tu est obligatoire dans la profession) tu as des eaux dans la tête, demain je t'apporterai des herbes pour les sortir.

Et à un autre brutalement :

— Mon ami, tu es tuberculeux comme une rave (!)

A une pauvre femme atteinte de phlegmon de la main :

« Tu as attrapé là un chaud et froid. Si c'est gros et rouge c'est que le sang vient y bouillir. Ne t'en inquiète pas ça perçera ». Ça perça si bien que six mois après la malade avait ses quatre derniers doigts en griffe. Pour hâter la maturation, il avait ordonné des compresses, trempées dans une macération de poivre dans le vinaigre. Les souffrances étaient telles qu'elles arrachaient des cris. Cela veut dire, paraît-il, que le remède agit.

Point n'est besoin, on le comprend, d'une grande imagination, pour supposer l'efficacité de leur thérapeutique, dans de telles conditions. Mais n'anticipons pas ; nous avons réservé l'étude de leurs médications pour la dernière partie.

On dit généralement que les guérisseurs se transmettent leurs secrets dans des livres, c'est vrai, seulement l'impor-

tance à attacher à ce qu'ils contiennent doit être restreinte. Beaucoup, en effet, ne sont qu'une liste de recettes plus ou moins viellottes et bizarres.

Je possède un de ces petits ouvrages, ayant appartenu à un curé guérisseur; il porte comme titre *Le Manuel des Dames de la Charité* ou formules de médicaments faciles à préparer, et un extrait de plusieurs remèdes choisis tirés des Ephémérides d'Allemagne, à Rouen, chez la veuve de Pierre Dumesnil, rue de la Chaine, MDCCLXXXV. Ce petit Manuel, un in 16° de 360 pages, se permet quelquefois, à propos de telle potion ou de tel emplâtre, une incursion dans le domaine de la pathologie, ce qui nous vaut d'intéressantes remarques dans le genre de celles-ci: « La coqueluche est une maladie très commune pour les enfants. Les syrops adoucissants, et l'huile d'amandes douces, dont on se sert ordinairement, leur font plus de mal que de bien. La maladie venant de l'estomach et non de la poitrine, on doit leur tenir le ventre libre par des lavements émollients ».

Quelques pages plus loin on lit que l'hydropisie du ventre est fébrile; en effet, « la corruption des eaux qui croupissent dans le bas-ventre, excite une fièvre continue ».

Tous ces manuels n'ont pas la même antiquité; le guérisseur dont je parlais tout à l'heure possède une de ces *Médecine de famille* dont nous sommes inondés depuis ces dernières années; aussi ses consultations offrent-elles un assemblage réjouissant de termes nouveaux et d'explications anciennes. Ce qui aussi justifie l'expression de « tuberculeux comme une rave » que je relatais plus haut.

Et leur thérapeutique? Que vaut-elle?

Nous avons jugé leurs connaissances anatomiques, physiologiques et pathologiques; l'impression résultante fait mal augurer du succès de cette thérapeutique. Non pas, certes,

que leurs médications ne puissent être capables d'effets excellents, mais parce qu'il manque à ces guérisseurs la science des indications. Avec la digitale et l'opium on obtient de bons résultats, à condition de les prescrire dans des cas déterminés; et c'est à l'aide des données puisées dans l'anatomie ou les autres sciences médicales qu'on peut juger que dans telle circonstance particulière, telle affection réclame tel médicament. Et ces données ils ne les ont pas!

L'étude de cette thérapeutique est d'ailleurs trop longue, pour ne pas lui consacrer un chapitre spécial, le Chapitre III. Nous croyons plus utile maintenant de présenter les divers types de médocastres dans leurs attitudes particulières. Nous pourrons ensuite aborder, avec plus de profit, la discussion des raisons de leur succès.

* * *

La charlatanisme médical se présente sous de multiples formes. Il n'y a qu'à ouvrir le livre de Brouardel sur l'exercice illégal, pour s'en rendre compte. M. Vires, professeur agrégé à la Faculté de Montpellier, en a trouvé la liste dans les vers suivants, qu'il a transcrits dans le *Montpellier médical* du 4 mai 1902 :

Fiugit se medicus, qui vis idiota, sacerdos,
Judæus, Monachus, histrio, tonsor, anus,
Miles, mercator, cerdo, nutrix, et arator
Vult medicas, hodie qui vis habere manus.

Esculape, on le voit, ne manque pas de batards. On rencontre là, le mercator, le « requin » de Saint Auren, (1), et l'arator, notre médocastre, le premier tout frais émoulu de notre civilisation, le second continuateur des traditions séculaires.

(1) Thèse *les Charlatans de la médecine*, Paris 1904.

Il ne faudrait cependant pas attacher un sens trop étroit à l'appellation de médocastre. Celui-ci, — « le requin », ne nous intéresse pas directement — s'offre à nous sous des aspects divers. A côté du guérisseur ordinaire, traitant ses malades avec des simples, ou des ingrédients plus ou moins bizarres, on place le sorcier qui dédaigne toute thérapeutique médicamenteuse ou physique, et le spécialiste.

Sur le premier nous ne nous arrêterons pas longtemps. Son histoire remplit la plupart de ces pages; il nous suffira de signaler son orgueil et sa cupidité.

A travers ses vêtements rustiques et ses manières gauches, on aperçoit comme Socrate par les trous du manteau d'Antisthène, une fatuité sans égale. Qu'il est intéressant de l'entendre prononcer doctoralement, des sentences mystérieuses devant ses auditeurs tremblants et apprécier la maladie en quelques mots imagés. Son visage respire l'impassibilité la plus sereine et jamais un sentiment quelconque ne donne à sa physionomie figée, une expression particulière. Il plane.

C'est seulement lorsqu'il est question d'honoraires, que volontiers le médocastre consent à descendre à terre. En espèces ou en nature, peu lui importe. Sans doute, il n'envoie pas de note trimestrielle, mais proposez-lui récompense, il vous répondra : ce n'est pas la peine, d'un ton si attendri, si doux que vous serez obligé de doubler la somme que vous alliez lui offrir. Et tout en empochant d'un air résigné le louis ou la pièce blanche, il conclura « d'habitude je ne prends rien ».

Le guérisseur de ma connaissance est dans ce cas. A force de ne rien « prendre », il s'est amassé quelque petite somme rondelette, qui lui a permis d'abandonner son métier et de se consacrer uniquement aux soins de ses semblables. Il va maintenant partout où on l'appelle et on l'appelle de tous les

environs. Sous sa blouse de toile bleue, il apporte avec lui des paquets de plantes. On le reçoit avec bonheur ; on lui fait fête, on le prie de passer la journée ; quand il le juge utile, il en passe deux et ayant fait le bien, il part. En échange de la grosse rémunération obligatoire, il a laissé avec ses herbes une dyspepsie. C'est un résultat.

Avec les sorciers, nous sommes dans un monde tout différent. Un sorcier c'est un être quelconque, le plus souvent cultivateur, qui vous guérit avec des messes. Allez le trouver pour un de vos parents malades, il vous dira en son patois âpre et dur comme le sol où il vit : « Votre grand mère a besoin de prières : c'est pour ça que votre grand'père a attrapé un sanglancement. Et pour tous détails « il faudra deux neuvaines ».

Peu important vos opinions religieuses ; il ne vous les demande pas. Il sait que le solliciteur catholique ou protestant croyant ou incrédule lui obéira fidèlement. Pour la masse, la différence entre la religion et la superstition ne s'impose pas très nettement. Où finit la première, où commence la seconde, beaucoup l'ignorent et vivent à cet égard dans l'incertitude du savant vis-à-vis d'individus situés à l'échelle inférieure des êtres, et dont il est incapable de déterminer la nature animale ou végétale. Dans un cerveau, qui par défaut de nourriture intellectuelle ou par vice congénital, n'a pas développé ses circonvolutions et multiplié leurs contours, les conceptions ne peuvent éclore que grossières, à peine ébauchées. C'est comme le bloc du sculpteur où le sujet choisi par l'artiste se laisse difficilement deviner derrière les lignes, dont le ciseau n'a pas encore éteint l'âpreté. Ainsi le système philosophique des esprits non cultivés, se borne à quelques notions incomplètes, privées de ces caractères précis qui permettent de les rapprocher ou les distinguer les unes des

autres. On ne doit donc pas s'étonner que beaucoup de gens blâment l'Église parce qu'elle leur défend d'y avoir recours. Un homme qui ordonne des messes est à leurs yeux inspiré d'en-haut et ils le révèrent à l'instar d'une personne sacrée, à peu près comme font les nègres pour leurs fabricants de fétiches et les Tongouses et les Samoyèdes pour « leurs chaman. »

On dit de cette race de guérisseurs qu'ils ont un « don », ce qui explique bien la vénération dont on les entoure, vénération d'autant plus grande qu'ils n'acceptent jamais rien de leurs visiteurs. Le plus réputé d'entre eux, Vigne, de Vialas (Lozère), répond à tous ceux qui veulent lui témoigner leur reconnaissance : « Le Bon Dieu payera tout ça. »

Pourquoi ces guérisseurs « du don » ne veulent-ils point d'honoraires ? Est-ce orgueil ? Désintéressement ? Ni l'un ni l'autre nous semble-t-il. Ne faudrait-il pas plutôt attribuer ce dédain du lucre à la conviction qu'ils remplissent une mission sacrée et que la soif de l'or ternirait l'éclat de leur sacerdoce. Leurs allures modestes, leur vie tranquille à l'abri de toute honteuse réclame feraient pencher vers cette dernière opinion.

Nous verrons plus tard, à propos de la thérapeutique des guérisseurs, ce que valent les pratiques des sorciers et les résultats qu'elles produisent. Il nous reste maintenant à présenter le spécialiste.

Le spécialiste, à l'inverse des précédents, jouit d'une considération très mince. Dans un milieu si imprégné de mysticisme et de superstition, guérir en peu de jours une entorse ou une brûlure, ou bien faire disparaître une taie cornéenne sans opération ni topique, paraissent choses banales. D'autant plus que le nombre de ces possesseurs de remèdes secrets est immense. Par contre les procédés ne diffèrent guère.

La plupart se mettent à genoux, estropient à mi-voix un *Pater* ou un *Ave*, et terminent par quelque invocation à un saint ignoré du calendrier, quand ce n'est pas par des signes de croix tracés à la périphérie du mal. D'autres donnent une pommade souveraine avec des recommandations bizarres : l'appliquer à telle heure, pieds nus et en chemise ; certains, Dieu vous en garde, supplicient l'estomac du patient avec des potions épouvantables où les herbes les plus âcres de la création se sont donné rendez-vous.

Les plus inoffensifs sont dans le genre suivant : Un spécialiste de cors aux pieds recommande ce procédé absolument radical : arracher, le dos tourné, trois feuilles à une branche de frêne. Le lendemain les cors ont disparu.

Il y a aussi des spécialistes pour les verrues.

Ces guérisseurs ne se bornent pas d'ailleurs à l'exercice de la médecine humaine, et étendent leur thérapeutique à l'agriculture : Un carré de choux subit-il l'invasion d'une colonie de chenilles. Ils accourent, et la dextre dirigée vers le potager dévasté, murmurent, les yeux au ciel, les formules selon le rit. Aussitôt — affirment les convaincus — l'ennemi suspend sa marche. Il hésite un instant, puis, comme mu par une force irrésistible, revient sur ses pas. Il fuit ce jardin que les imprécations ont rendu inhabitable et va chez le voisin chercher une hospitalité plus douce et plus tranquille. Chez nous on appelle cela conjurer les chenilles, et rares sont ceux qui doutent de l'efficacité de cette cérémonie.

Disons en passant que les guérisseurs de verrues sont légion dans le Bas-Poitou (1), leur secret est le suivant :

« Comptez les fies (verrues) et mettez dans une bourse autant de petits cailloux. Placez cette bourse sur une route et

(1) Thèse Tiffau, in *Charlatans de la médecine*, p. 136.

cachez-vous pour la voir ramasser. Celui qui la ramasse, ramassera les fies ».

Dans nos Cévennes, le procédé diffère. Nous le trouverons plus loin. Pas plus que leurs confrères, les spécialistes n'ont rien inventé, nous en ferons la preuve quand nous remonterons aux origines de leur médication.

Voilà dans toute leur pureté les divers types de médecastres, les plus habituels des Cévennes. Leur physionomie se détache avec un relief particulier sur la foule des chevaliers de l'exercice illégal. Ils ont une individualité puissante, ce qui justifie amplement l'importance que nous leur avons donnée.

Combien banales, au contraire, les figures de curés, de religieuses, de pharmaciens, d'herboristes qui, à côté d'eux, exercent la médecine sans plus de droit. Leur rôle est suffisamment mis en évidence par Brouardel et par Saint-Aurens dans sa thèse.

Pour la majorité du public, le grand séminaire initie le prêtre simultanément à la théologie et à la médecine. De là découle la confiance extrême que lui témoignent ses paroissiens toutes les fois qu'il s'agit d'une affection quelconque. Il faut reconnaître que tous ne font pas de l'exercice illégal, à proprement parler. C'est d'ailleurs l'avis de Saint-Aurens (1), qui s'exprime ainsi :

« Le curé, dans son presbytère, la sœur, dans sa communauté, ont toujours une petite pharmacie de campagne dont ils font bénéficier ceux qui s'adressent à eux. Nous trouvons dans cette façon de faire l'expression d'un amour du prochain et d'une charité fort louables. Et nous sommes sur ce point

(1) Saint-Aurens, *Les Charlatans de la médecine*, p. 132.

complètement d'accord avec le docteur Chevandier qui, dans son rapport (1), disait : « Nous trouvons excellent qu'un instituteur, un curé, un pasteur, puisse à un moment donné, s'il s'agit par exemple d'arrêter une hémorragie, ou en toute autre circonstance, donner un conseil ». Mais le prêtre qui ne veut pas sortir de ses attributions doit se borner à un simple conseil et engager le malade à s'adresser à un médecin. Il n'est pas compétent pour visiter des malades. Quand bien même il ne délivre pas de médicaments, ou n'institue aucun traitement, le fait de visiter habituellement un malade ou de donner un avis pour une affection qu'il ignore, est un acte illégal, n'ayant rien à voir avec son ministère sacré, et peut être pour le patient, qui néglige de se soigner à temps, une source de déboires ».

Nous nous associons entièrement à ces paroles, d'autant plus qu'elles paraissent empreintes d'un profond esprit de modération et d'impartialité.

Dans les pages qui suivent ces lignes, l'auteur rapporte des condamnations d'ecclésiastiques poursuivis ces dernières années. Nous y ajouterons un exemple personnel.

Il y a, à deux pas de Nîmes, un curé guérisseur dont la renommée est considérable. La consultation se fait dans l'arrière-boutique du pharmacien. Les ordonnances sont quelconques, portant parfois des doses défiant toute santé : 25 grammes d'alcoolature d'aconit, 50 centigrammes d'arsenic, et se paient des sommes respectables, en moyenne 20 à 25 francs. Comme la clientèle est nombreuse, les recettes sont proportionnellement élevées ; un employé de l'officine les a vues atteindre le chiffre respectable de 3000 francs par semaine (2).

(1) Rapport présenté au Sénat sur la loi de 1892.

(2) *Comptes rendus des séances de la Société médicale de Nîmes*, 1901.

Il y a quelques années, poursuivi par le Syndicat des médecins de Nimes, il fut condamné à un franc d'amende. L'avocat général le couvrit de fleurs. Sur trois juges, deux se disaient ses obligés. Il continue de plus belle, cela se devine aisément.

Le cas de cet abbé P... n'est pas d'ailleurs unique. Brouardel et Saint-Aurens en rapportent de semblables.

Les pharmaciens, de par leur profession, sont les plus exposés à pratiquer l'exercice illégal. Les *charlatans de la médecine*, exposent p. 121, les résultats d'un pourcentage établi à Paris, à la consultation de la Piété, par M. le professeur agrégé Thiéry, le mois de juin 1901.

Sur 148 malades venus consulter :

66 ont consulté d'abord le pharmacien, soit 44 0/0 environ.

36 ont suivi le traitement du pharmacien, soit 25 0/0 et ont dépensé 108 fr. 65, soit 3 fr. par malade.

26 ont été envoyés à l'hôpital, soit de suite soit après un traitement défectueux.

20 environ ont simplement reçu un conseil du pharmacien soit 13 0/0.

L'auteur poursuit : « Si poussant plus loin les conséquences de cette statistique nous acceptons comme moyenne ces chiffres, d'ailleurs peu élevés, et certainement bien au-dessous de la réalité, et que nous cherchions un chiffre annuel, nous arrivons à celui de 1.776 malades, venus à l'hôpital, à la consultation, sur lesquels 792 d'entre eux ont d'abord consulté le pharmacien, et 432 suivi un traitement ordonné par ce dernier. Si l'on veut bien songer que des faits analogues se reproduisent dans tous les hôpitaux, tant dans les services de médecine que dans ceux de chirurgie, on se fera une idée du nombre considérable de malades, auxquels les pharmaciens donnent des consultations ». Suivent quelques observations parmi lesquelles l'histoire d'une jeune fille qui, à la suite d'un

traitement institué par l'un de ces irréguliers, perdit un œil ; et celle d'un jeune homme qui mourut de péritonite, et qui n'avait pas été soigné parce que le pharmacien après avoir lu l'ordonnance du docteur, prétendit que l'on ne mettait pas de la glace sur le ventre lorsqu'on prenait de l'opium. Sur quoi la famille n'avait pas suivi les prescriptions.

Qui d'entre nous n'a présentes à la mémoire de pareilles mésaventures.

Le Syndicat des médecins de Nîmes a intenté un procès dont j'ignore le résultat, à un sieur Reboul, pharmacien à Calvisson, petite bourgade des environs de Nîmes. Ce dernier jouissait d'un grand crédit, qu'il avait acquis en jetant le discrédit sur les praticiens de la région, et en s'adjugeant le titre d'officier de santé. On venait en foule chez lui à tel point que la gendarmerie elle-même, nonobstant la loi, et conséquemment à ses cures extraordinaires, en fit son médecin attitré ! (1) Peut-on rêver rien de plus ahurissant ?

L'enquête judiciaire a établi que 14 personnes avaient payé de leur vie l'application de ses remèdes, on releva même qu'il avait délivré une potion sur le numéro d'un autre pharmacien, potion dont il ignorait d'ailleurs la formule.

Cette même année, on poursuivit un sieur Pavon, herboriste à Nîmes. Il exerçait illégalement la médecine. Un de ses clients, atteint de paraplégie spasmodique, succomba de lymphangite gangreneuse (2) à la suite de l'application répétée de vésicatoires sur les membres inférieurs. Brouardel raconte qu'un herboriste délivrait de l'huile de camomille camphrée au lieu d'huile de ricin.

Cette profession ne répond à rien. Elle n'a aucune utilité

(1) La gendarmerie réside à Congeniès petit village à 4 ou 5 kil. de Calvisson.

(2) Rapport de M. le docteur F. Mazel à la *Société médicale de Nîmes*.

et est en revanche la source de beaucoup d'inconvénients. Pourquoi les a-t-on créés ? « Quand le législateur créa les herboristes il s'inspira de la pensée qui lui avait fait créer les officiers de santé, il avait pensé qu'ils iraient spécialement s'établir en province dans les campagnes (1).

Pourquoi persiste-t-on à les conserver ? A la demande de Brouardel, qui voulait leur suppression, on répondit qu'il faudrait leur verser une indemnité trop forte et on laissa subsister le *statu quo*.

Nous en avons fini avec tous les guérisseurs que l'on rencontre dans les Cévennes ; je m'imagine, en effet, qu'on ne range pas parmi eux la vieille femme, sans doute, plus que tout autre, elle a foi en les recettes du temps passé ; plus que tout autre, elle aime à accourir au chevet d'un malade, et à recommander telle tisane, ou telle pommade, dont l'effet est absolument « souverain ». On ne peut point décorer cela du nom d'exercice illégal.

Mais ce portrait de nos médicastres serait incomplet, si nous ne disions quelques mots sur leur sincérité. Sont-ils de bonne foi, ou se moquent-ils des badauds. C'est une question que l'on entend poser tous les jours.

On peut répondre hardiment. On trouve des uns et des autres. Parmi les convaincus plaçons au premier rang les sorciers. Ils se considèrent comme les ministres de Dieu, et leurs actes sont marqués à cette empreinte. A défaut d'autre la meilleure preuve serait celle déjà donnée ; ils n'acceptent pas de salaire.

Pour le médicastre banal qu'on paie, il est plus difficile de se faire une idée nette. On ne peut aller l'interroger sur ce

(1) Brouardel, *loc. cit.*, p. 496.

point délicat, mais il est permis de tirer une conclusion de ses agissements. Un médecin, installé dans un chef-lieu de canton de l'Hérault, m'a confié qu'il reçoit de temps en temps la visite d'un de ces praticiens hors la loi. Au moindre bobo notre homme arrive tout inquiet, demandant des soins. Une hydrocèle lui étant échue par les hasards de l'existence, il se fit opérer et en quelques jours fut complètement rétabli. A ceux qui s'informaient de sa santé, venaient lui témoigner leur sympathie, il apprenait que, atteint d'un mal étrange, il avait à grand peine échappé à la mort grâce à des simples savamment choisies et préparées. Et tous de répéter à l'envi : Quel bonheur de le posséder !

C'est le même qui se fait une réclame, par un mélange de recettes anciennes et de trucs nouveaux. Ainsi il ausculte ses malades. Le malheureux oublie de les faire déshabiller et une épaisseur considérable de vêtements ne le rebute pas, ce qui ne manque pas de stupéfier ses clients, habitués qu'ils sont à découvrir leur poitrine devant leur médecin. En plus il répand le bruit que possédant déjà pas mal de diplômes, il prépare actuellement un examen, à l'effet de consacrer publiquement sa valeur. Et les badauds d'absorber ces énormités avec une satisfaction évidente.

Les pharmaciens qui exercent illégalement sont, je le suppose, dans le même cas que les médocastres, à moins qu'on admette ce qu'en dit J. Noir (1) : « Ayant reçu quelques leçons de soins urgents à donner aux blessés, en temps de guerre, ayant lu ou entendu quelques conférences médicales, ils se sont crus aussitôt médecins, et ont voulu faire sur leurs voisins l'apprentissage de la besogne problématique qu'ils espèrent s'arroger sur le champ de bataille. Ces gens-là sont souvent

(1) J. Noir, in *Les Charlatans de la médecine*, p. 239.

bien intentionnés, mais ils pêchent par vanité et suffisance. Les sujets de conférences que certaines grandes sociétés leur font faire par des médecins distingués, où le succès du conférencier est plus recherché que l'utilité pratique de la leçon, les entretient dans cette prétention ridicule, de se croire quelque peu médecin. Nous devons leur accorder les circonstances atténuantes, puisque les médecins eux-mêmes contribuent largement à fausser leurs idées et à développer chez eux cette aberration. »

Peut-être J. Noir est-il trop indulgent. La plupart des pharmaciens qui pratiquent l'exercice illégal ne méritent pas ces circonstances atténuantes. Nous en connaissons des exemples.

CHAPITRE II

LES RAISONS DU SUCCÈS DES MÉDICASTRES

Tous ceux qui se sont occupés de l'exercice illégal, et en particulier Brouardel et Saint-Aurens, n'ont pas manqué d'invoquer la crédulité des clients comme raison principale. Il nous semble qu'il y a plus que cela, du moins chez nous, dans nos Cévennes. L'assurance, l'aplomb des guérisseurs, et l'impression puissante que produisent leurs manières, et aussi la bizarrerie de leurs remèdes ne paraissent pas des facteurs négligeables. Et puis les médecins ne doivent-ils pas s'en prendre un peu à eux-mêmes.

Mais serions les questions, et voyons d'abord jusqu'où va le stupide besoin qu'éprouve le public d'être trompé : Il y a cinq à six ans, dans un village perdu au milieu de nos montagnes, un bouvier se déclara, un beau jour, possesseur de secrets merveilleux dont il voulait faire usage pour le grand bien de l'humanité. Et les malades n'allant pas vers lui il alla vers eux. Une belle barbe noire — c'est déjà la moitié d'un médecin, — une voix lente et grave, une tête de patriarche, il n'en fallut pas davantage, tous les cœurs lui furent gagnés. Cinq à six mois après la réputation le consacrait au dehors. De Nîmes et de Montpellier, le courrier apportait de longues lettres où l'on réclamait ses conseils pour les affections les plus diverses. En même temps les « laissés pour compte » de

la médecine venaient en dernier lieu heurter à sa porte : Tuberculeux à poumons vides, cardiaques haletants sur leurs jambes farcies, ils imploraient ses soins et s'en retournaient chargés de paquets, et soulagés de leur argent. Depuis cela dure.

On me demandera s'il n'a pas opéré des cures remarquables, je répondrai plus tard, à propos des dangers de leurs procédés, en montrant quelques-uns de ses méfaits.

Certes la crédulité est de tous les temps et de tous les pays liée qu'elle est à une conformation spéciale de notre esprit. Cependant on peut tenir compte de certaines conditions locales, et pour les Cévennes, en particulier, on ne peut s'empêcher d'incriminer l'éducation.

Chez nous, en effet, à partir du jour où il commence à comprendre le sens des mots, l'enfant fait son « apprentissage de client ». Pendant les longues veillées d'hiver, autour du foyer où flambe l'yeuse, il écoute bouche bée, les histoires étranges que raconte quelque voisine avec les fluoritures que toute vieille femme sait adjoindre à son récit. Des maladies mystérieuses avec des guérisons non moins surnaturelles en constituent le fond, et le jeune auditeur se sent tout saisi.

Ses rêves en dépendent et sont visités par des figures qui n'ont rien d'humain. En son esprit encore vierge s'impressionne chaque jour plus profondément l'idée d'un monde invisible dont nous heurtons à chaque pas les manifestations. D'autant mieux que l'hérédité est là, et que l'ovule ou le spermatozoïde, dont il est né, recélaient dans leur plasma des germes de crédulité.

Aussi est-il plus que personne disposé à accepter les services des médicastres qui facilement se réclament de Dieu et lui attribue leurs succès.

D'ailleurs leur foi s'alimente tous les jours à des sources nouvelles; il se crée des légendes, rappelant les fabliaux du

un moyen âge, et ce délicieux roman du Renard où Maître Loup est berné et trompé de tous : Maître Loup n'est autre chose ici que le médecin.

On raconte dans les Causses, sans préciser ni le lieu ni la date, qu'un rebouteur célèbre fut un jour traduit en justice sur les plaintes des médecins de l'arrondissement. Je laisse ici la parole à un de mes amis Lozérien, qui a bien voulu me donner ces détails sans pouvoir malheureusement m'indiquer ni le siège du tribunal ni l'époque du jugement. « Il se passe d'avocat, écoute paisiblement le réquisitoire, puis prend un agneau qu'il avait sous le bras « lui déclanche toutes les jambes » et le jette devant la Cour. Puis se tournant vers ses accusateurs : « Venez donc le ranger si vous en êtes capables ». Personne ne bougeant, il reprend son agneau, le remet en quatre coups de doigts, et la pauvre bête de gambader en bêlant devant les juges qui acquittent notre homme sans autre plaidoyer ».

Les faits de ce genre pullulent. Dans tous le médecin sert de repoussoir. Constamment il a tort « il manque la maladie ».

Mieux encore, les guérisons dont l'honneur lui revient, on ne se gêne pas de les attribuer au guérisseur, chose toute naturelle, ce dernier soignant en cachette les clients de son « confrère » légal.

L'an dernier un de mes compatriotes, qui s'était fracturé la rotule, s'en fut chez un rhabilleur connu, Pierrounet, de Nasbinals (Lozère), qui ne put arriver à rien.

Le blessé vint alors à Montpellier et se confia à un chirurgien, qui obtint un bon résultat. Savez-vous qui l'a guéri ? « C'est Pierrounet ». Le plus amusant c'est que notre homme a protesté énergiquement et traité Pierrounet de vieil âne. Mais quelqu'un avait dit : C'est Pierrounet qui l'a guéri et il n'en sera pas autrement jusqu'à la fin des siècles.

A peu près vers la même époque j'eus l'occasion de soigner une jeune femme clouée au lit par une violente attaque de rhumatisme articulaire aigu. Grâce au salicylates de méthyle et de soude, et peut-être parce que c'était écrit, tout alla à merveille.

Quelques mois après, j'appris avec stupéfaction quelle devait la vie aux fumigations du médicastre de l'endroit.

Personne par contre peut se souvenir si j'avais vu la rhumatisante. Que voulez-vous. *Sic vos non vobis.*

Jusqu'où va la confiance du public à l'égard de ces gens-là, on ne pourra le rendre assez évident. Gilles de la Tourette, (1) dans « *l'Hypnotisme et les états analogues*, fait le récit suivant : « Un paysan s'en fut consulter un misérable qui avait pour les yeux une énorme réputation dans la contrée : Le bonhomme devenait presbyte tout simplement, mais comme l'Irène de la Bruyère il ne pouvait se résoudre à prendre des lunettes. Ah ! un tel, de Vienne, me guérira bien.

« Il s'en fut un dimanche trouver l'oracle. Celui-ci déclara qu'il avait une *peau* sur l'œil et qu'il fallait la lui enlever. Le paysan eût certainement tergiversé plusieurs mois avant de se laisser toucher l'œil par un médecin. Mais il avait confiance. L'illustre personnage lui creva du reste l'œil de belle façon.

A quelques jours de là il vint nous trouver, son œil le faisait horriblement souffrir « Comment père Y... vous, un homme intelligent, vous êtes allé ainsi vous faire estropier.— Ah ! Monsieur, ce n'est pas la faute de X... Il m'a dit que j'étais venu trop tard ».

Le docteur Saint-Aurens conclut : « On conçoit que dans de telles conditions le métier soit prospère. Le malade qui

(1) Cité dans la thèse du docteur Saint-Aurens, p. 145.

guérit chante les louanges du charlatan. Celui qui s'aperçoit qu'il a été trompé se tait de peur du ridicule ».

Je me rappelle avoir vu dans *l'Orviétan*(1), du docteur Le Paulmier, une vieille estampe, représentant un charlatan sur des tréteaux, dévidant ses périodes, et distribuant ses drogues, et au-dessus ces trois mots *Mundus vult decipi*. C'est tout à fait ça.

Si encore les partisans des médocastres se contentaient de garder pour eux les bénéfices de leur art. Ils font malheureusement du prosélytisme et n'ont de repos que lorsqu'ils ont appris *urbi et orbi* l'habileté ou la haute valeur de tel ou tel.

Brouardel (2) affirme avoir reçu des lettres lui recommandant des guérisseurs. Il reproduit même une de ces suggestives épîtres, ce qui l'amène à s'écrier dans un moment d'indignation que « la plus incurable des maladies est la bêtise humaine ».

N'ai-je point entendu de mes propres oreilles plusieurs personnes m'affirmer que dans un village voisin de mon village natal, à la place de l'enfant attendu, une femme accoucha d'un serpent qui profita de l'effarement général pour disparaître. Au même endroit et la même année, pareil fait se serait reproduit, seulement au lieu d'un serpent c'est une bête hideuse qui aurait vu le jour et qui se cacha sous le lit. Lorsque, revenus de leur émoi, les assistants voulurent s'en emparer, ils ne purent la découvrir.

Et qu'on ne dise pas que ce sont des histoires faites pour amuser les enfants. Je le tiens de la bouche de gens sérieux, qui sont persuadés que tout s'est produit comme ils l'avançaient.

(1) *L'Orviétan*, 1892, Paris, librairie Baillière.

(2) Brouardel, *loc. cit.*, p. 515.

Cette raison seule de la naïveté incomparable de la foule expliquerait amplement la vogue dont jouissent les guérisseurs. Il en est d'autres, et en particulier les condamnations qui frappent ces derniers. Quelque paradoxale que paraisse cette assertion, elle se justifie aisément.

Prenons au hasard divers jugements de rebouteurs dans le travail de Saint-Aurens. Nous trouvons le même inculpé trois fois condamné pour le même motif d'exercice illégal, à 25 francs d'amende. C'est dire que la récidive ne se paye pas davantage que la première faute. Un certain F... rend infirmes deux personnes. Il est puni de 16 francs d'amende. Le 24 avril 1902, à Paris, le tribunal condamne à 100 francs d'amende un nommé M..., 52 ans, rue de Bellefond, qui rend incurable, par l'application d'une pommade, l'affection oculaire d'une dame G... L'abbé G..., curé d'un village de l'Isère, héros d'un procès fameux, reçoit de chaque malade 2 francs de visite. Il est condamné à 100 francs d'amende.

Les accusés voient dans cette indulgence un encouragement; quand aux clients, ils en concluent que si on ne les condamne qu'à des peines dérisoires c'est qu'ils ne sont pas coupables du tout. Ces jugements sont d'ailleurs pour eux l'occasion d'éloges publics et par là de réclame. Le curé des environs de Nîmes, qui fut puni de 1 franc d'amende, eut le plaisir d'entendre, au lieu du réquisitoire, un long dithyrambe où l'on chantait sa science et ses vertus. Évidemment il n'a pas interrompu le cours de ses illégales pratiques et son nom est aujourd'hui connu dans le moindre recoin des Cévennes.

Sans doute il manque aux juges, et c'est leur excuse, l'éducation médicale, qui leur permettrait de voir par eux-mêmes, et de juger les délinquants comme ils le méritent. Il est à regretter toutefois que les parquets mettent un mauvais vouloir évident à engager les poursuites. C'est là ce qu'exprime

le docteur Jeanne, dans le *Concours médical*, et ce que nous savons déjà nous incite à partager ses sentiments.

Les victimes sont d'ailleurs là pour favoriser les tendances de la magistrature à un excès de partialité pour les coupables. « Ce qu'il y a de plus curieux, dit Brouardel, dans les affaires de ce genre qui ont des suites devant les tribunaux, c'est de voir les efforts que font les dupes de ces guérisseurs pour atténuer dans les mesures du possible la faute qui leur est reprochée, même si ce sont elles qui ont été la cause des poursuites » ; et plus loin : « Je vous ai cité le cas d'un magistrat qui n'entama de poursuites contre un individu exerçant illégalement que contre sa volonté et qui m'expliqua qu'il lui répugnait de poursuivre une personne qui, prétendait-il, l'avait guéri à l'aide de paquets d'herbes quelconques, d'un eczéma dont il souffrait depuis de longues années ».

Mais nous aurions tort de vouloir rendre les autres seuls responsables de cet état de choses. Il faut se regarder soi-même, et se demander : ne serait-ce pas un peu ma faute ?

On ne saurait se le dissimuler, la dignité de la profession médicale a une influence considérable sur le charlatanisme. Quand le niveau de l'une monte, l'autre descend. Croit-on que le spectacle des luttes âpres, de la concurrence déloyale que donnent tous les jours certains membres du corps médical contribue peu à jeter la méfiance dans le peuple. On a trop de tendance à faire de notre art un métier ; et d'y introduire en conséquence les détails matériels et vils inhérents à tout métier. Croit-on encore que cette manie de « réclame » à outrance aujourd'hui à la mode soit de nature à inspirer confiance à la clientèle. Ceux qui, au mépris de tout respect d'eux-même, étalent leur nom à la quatrième page des journaux, traitant ainsi la médecine comme de l'épicerie, nuisent à leurs confrères. Et l'ensemble de la corporation s'en ressent.

Il y a d'autres raisons encore du succès des médicastres et ces raisons tiennent à eux ou à leurs procédés.

Est-ce qu'ils n'ont pas plus que n'importe quel médecin, la science du malade à un très haut degré ? J'entends par là le savoir faire, la façon de s'attirer la sympathie. Pour l'obtenir ils ne reculent devant rien. La vérité et le mensonge font bon ménage dans leur conscience, et ils ne gardent point à une contradiction près pour se donner raison. Un de mes amis, étudiant en médecine, eut la maligne curiosité, à la suite d'une entorse, de faire appeler un guérisseur. Notre homme arriva tout fier d'être appelé par un confrère d'outre loi, palpa l'entorse puis fit des signes de croix sur le siège du mal et se retira en assurant que le lendemain tout aurait disparu.

Le lendemain, l'entorse persistant, mon ami pria son médecin de la veille de revenir, impatient de voir comment il s'en tirerait : Ce dernier ne s'émeut pas pour si peu et demande où est le maximum de la douleur. Et il s'écrie. Ce n'est pas étonnant que tu n'aies pas guéri. Tu ne pouvais pas guérir. Hier tu m'avais indiqué un autre endroit ».

Celui qui ausculte ses malades et mieux encore les ausculte à travers tous leurs vêtements, ou raconte à qui veut l'entendre qu'il possède ses diplômes, et prépare un grand examen, a des arguments aussi sérieux. Il se « trompe » rarement, et d'ailleurs, on ne lui en tient jamais compte.

Ainsi il n'a pas perdu un client pour l'erreur de pronostic suivante :

Un jeune homme qui avait failli se noyer, eut à la suite de cette aventure une congestion pulmonaire, si violente que le médecin traitant le jugea perdu. Vite on appelle le médicastre. « Qu'est-ce que c'est que ça ; c'est rien du tout. Coupez-moi une poule noire en deux, et appliquez-en les deux moitiés

sur son estomac. Après demain il pourra aller à X... (le nom du chantier ou il travaillait)». Le lendemain, en effet, le malade alla à X..., mais en passant il s'arrêta au cimetière.

Cependant on avait bien exécuté ses ordres et la poule dont on s'était servie était bien noire.

Ce n'est pas là non plus un des moindres motifs de la confiance qu'inspirent les guérisseurs que la bizarrerie de leurs procédés. Guy de Chauliac et Paracelse le savaient lorsqu'ils revêtaient de dehors bizarres les remèdes dont ils connaissaient l'efficacité.

« Guy de Chauliac(1), après avoir recommandé longuement l'onguent œgyptiac qui change de couleur au contact des sécrétions alcalines de la place « ce que le vulgaire croit être fait de la malice du mal » ajoute qu'il s'est souvent fort bien trouvé de le panser avec une lame de plomb mince liée sur l'ulcère.

« Combien j'ai acquis d'honneur par ce remède, celui-la seul qui rien n'ignore le scait! Mais il faut feindre qu'il y ait quelque autre grand artifice en eux, en raison du vulgaire auquel rien ne semble précieux sinon de grand coust.

« Paracelse, qui se vante de connaître des mots magiques à côté desquels la bénédiction, la conjuration ou le signe de croix ne sont que des enfantillages, semble aussi avoir voulu simplement frapper l'esprit de son patient. Il recommande, en effet, dans certains cas, de panser avec de l'eau salée, mais cette eau devait être préparée dans un bassin, en étain, et on devait y placer un fil filé par une vierge en prononçant les caractères suivants: b, s, r, q, k, x. »

(1) Docteur Gottschalk, *Chronique médicale*, 15 mai 1901, p. 314.

Le chapitre suivant nous montrera que si les médicastres n'ont pas la science de Guy de Chauliac ou de Paracelse, ils ont du moins leur art de donner un tour bizarre à des formules quelconques.

CHAPITRE III

LEUR THÉRAPEUTIQUE

Éliminons d'abord, pour éviter toute confusion, les pratiques des sorciers. Quelque étranges qu'elles paraissent, elles ne sont pas aussi dépourvues de valeur qu'on pourrait le croire à première vue.

Sans doute, ce n'est pas parce que l'on aura payé trois messes qu'une fluxion de poitrine évoluera vers le mieux, mais seulement parce que le malade croyait à l'efficacité du moyen. On connaît des succès indiscutables, et même discutables, ils ne seraient pas pour cela impossibles.

Depuis qu'on a pénétré les détails du magnétisme et de tous les phénomènes connexes, depuis les études sur la suggestion « l'autoguérison » ne paraît plus invraisemblable.

Chez les névropathes — et les guérisons obtenues se rencontrent dans cette classe nosologique, — chez les hystériques, les neurasthéniques, chez les malades de la volonté, une influence nerveuse mal définie peut ramener à l'état normal une fonction rétive. Et cette influence est d'autant plus forte qu'elle se revêt d'un extérieur religieux et s'adresse à des croyants, des mystiques, à des esprits hantés par l'idée d'un monde à côté; Vigne, de Vialas, le plus connu des sorciers Cévenols, est une exception à la règle. Au lieu de

messes et de prières, il se borne à quelques signes de croix. Vous entrez. Il vous serre la main : « Qu'avez vous ? Ah ! depuis trois mois vous ne pouvez parler, c'est bien.. Croyez-vous ? Si vous croyez, vous serez guéri ». Et il trace avec ses doigts une croix sur le larynx.

Mon maître, M. le docteur Mazel, a communiqué à la Société médicale du Gard le cas d'une jeune fille qui, atteinte d'aphonie hystérique depuis déjà longtemps, recouvra subitement la parole chez Vigne.

Nous laissons de côté les procédés des pharmaciens et des curés, ils n'ont rien d'intéressant ; ces guérisseurs se contentent de singer le médecin. Ce sont les médocastres seulement que nous aurons en vue dans notre description de la thérapeutique des guérisseurs.

Ce qui frappe dans ce fouillis de recettes, c'est le recours à des matières répugnantes. Quoi de plus employé que les urines, les matières fécales, les serpents, les vers, le fumier, la suie.

L'urine guérit tout ou à peu près. Absorbée elle coupe la coqueluche ; en lavages elle est spécifique contre les engelures. La sciatique la réclame en cataplasme : on se demande comment on peut bien faire un cataplasme avec de l'urine. Voici :

Il faut faire bouillir de la racine de cousoude ratissée dans l'urine du malade et, lorsqu'elle est réduite en pulpe, il la faut appliquer chaudement sur le haut de la cuisse couvrant le tout d'une compresse, et l'entourant d'une bande. Il faut de plus que le malade reste vingt-quatre heures, couché sur la cuisse douloureuse, après quoi on ôte le cataplasme que l'on enfouit sous terre.

Contre les tremblements des membres elle est très utile.

Enfin les ophtalmies se trouvent bien de son usage.

On peut affirmer sans crainte qu'il n'est pas d'affection qui n'ait été ainsi traitée.

Les matières fécales ne jouissent pas d'une considération moindre. Un de mes compatriotes soignait ses rhumatismes par des applications odorantes dont l'efficacité, assurait-il, n'était pas douteuse. Le *Manuel de la Charité* contient des dizaines de formules où entrent les excréta humains ou animaux : Je ne puis résister au plaisir d'en rapporter quelques unes.

*Cataplasme contre la suppression ou la rétention
d'urine*

Prenez une suffisante quantité de fiente de bœuf récente et appliquez-la sur le pubis, en faisant boire au malade de l'eau de rivière dans laquelle on aura éteint un fer rougi au feu ; on doit ne donner d'abord que des cuillerées et on augmente à mesure que les urines perçent.

Cataplasme contre les pertes de sang

Prenez des crottes de cochon à volonté. Faites-les chauffer et appliquez-les en cataplasme sur la région du pubis.

Mixture contre la jaunisse

Il faut dissoudre de la fiente d'oie dans de l'esprit de vin et donner de cette liqueur depuis un gros dans une décoction apéritive.

Cataplasme contre la pleurésie

Il faut prendre des crottes de cheval entier, les incorporer ensuite avec l'urine, et appliquer le tout chaudement sur le côté douloureux.

Pour les serpents, qui ne connaît la vertu sudorifique de leur peau et l'action dépurative de leurs os. La vipère, en particulier, qui a tant fourni à la collection des médicaments bézoardiques est très renommée.

Les vers en macération ou en poudre occupent un rang honorable parmi les remèdes à la mode. La suie en tisane et le fumier en bains sont très recommandés. Nous y reviendrons.

Cette thérapeutique de médecastres n'est pas toujours répugnante. Elle est alors bizarre :

La jaunisse se traite de diverses manières, entre autres par les végétaux de couleur jaune, ce qui explique l'emploi de la carotte ou du citron.

Les fumigations ne produisent de bons effets que de la façon suivante : Ainsi contre l'enflure, suite d'émotion (*sic*), s'allonger sur le haut d'un tonneau où l'on brûle de la sauge et de la lavande.

Et que penser de ce corricide : « Arracher, le dos tourné, trois feuilles à une branche de frêne ». Mais le plus joli remède, je le trouve dans cet inépuisable Manuel de mon curé guérisseur.

*Topique contre les douleurs aiguës internes des enfants,
surtout du bas-ventre*

Il faut assujettir un goujon sur le nombril de l'enfant, l'y laisser quatorze heures et répéter cela plusieurs jours de suite.

Et à côté cet autre délicieux de naïveté :

Potion contre l'accouchement difficile

Il faut dissoudre un peu de savon dans de l'eau commune et en faire boire à la malade.

N'importe quel cévenol en sait plusieurs de cette force. Mais il est déjà temps d'arriver aux divers types de médications ; et spécialement au sang, aux sudorifiques, aux vésicatoires et à quelques autres moins importants.

La thérapeutique du sang, qui a dominé pendant longtemps toute la médecine, est aujourd'hui en baisse. Après avoir été la panacée par excellence, il est réduit maintenant à un rôle secondaire, bien inférieur, par exemple, à celui du vésicatoire. Il ne manque pas de gens cependant qui vont à l'abattoir quotidiennement absorber à long traits du sang de bœuf ou de mouton pour réparer leurs forces. Ce sont les anémiques, les débiles, les tarés, on s'en sert encore au même titre après les grandes hémorragies. La façon de le prendre peut parfois être très originale. Ainsi :

Une femme d'environ 40 ans, brightique, souffrait d'épistaxis abondantes et répétées. En vain appelait-elle à son aide tous les petits moyens usités en pareille circonstance : élévation des bras, clef dans le dos, compression du petit doigt, boulettes d'ortie hachée, ils échouèrent successivement. C'est alors qu'on accepta les bons offices d'une commère « très entendue ». Dans une assiette où l'on avait préalablement émietté du pain, le sang fut recueilli coulant des narines.

On fit ainsi une sorte de gâteau noirâtre consistant et régulier, et après l'avoir porté sur le feu à une température suffisante pour la cuisson, on servit chaud.

La malheureuse femme dut ingurgiter ce mets d'un nouveau genre sans enthousiasme, d'ailleurs, et sans succès.

On attribue aussi au sang une action curative contre l'épilepsie et cette croyance est un reste des mœurs du passé. Il faut lire à ce sujet la très instructive note parue dans la *Chronique médicale* du 15 août 1902, p. 538, sous la signature du docteur Michaux.

« Il buvait le sang de petits enfants pour se redonner de la jeunesse; remède qui semblait tout à fait approprié au tempérament du malade. On faisait sur lui (Louis XI), disent les chroniques, de *terribles et merveilleuses médecines*. Enfin il fallut mourir ». (Châtaubriand.)

Voltaire raconte le même fait et ajoute : « C'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ce temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques ».

Richerand (cours de physiologie) fait mention de la transfusion du sang comme ayant été mise en pratique, non en faisant boire du sang, mais en introduisant dans les vaisseaux sanguins des malades ou des vieillards du sang de jeunes enfants, au moyen d'une ouverture pratiquée à ces vaisseaux. — opération non moins absurde, dit-il, et qui a dû faire périr ceux qui s'y sont soumis.

Il est curieux de rappeler que la première transfusion pratiquée au Val de Grâce avec le sang de Le Goff, coûta la vie à celui qui se prêta à l'expérience.

C'est ce qui fait qu'une rue de son arrondissement porte son nom.

La question du sang dans le traitement de l'épilepsie n'est donc pas nouvelle. Il s'y mêle évidemment une question religieuse — l'épilepsie fut toujours le *morbis sacer*, le mal d'Hercule.envoyé par les dieux. Or le sang des victimes offertes sur l'autel aux divinités seul pouvait en guérir. On a beaucoup discuté sur l'origine des sacrifices d'enfants dans la religion des Israélites, mais les saignées sacrées sont encore publiquement pratiquées à Haïti; dans cette république noire, le sang du sacrifié est avalé en grande pompe.

Enfin sans aller si loin, en Espagne, on se précipite sur la victime du cirque, ici simple taureau, pour y tremper son

mouchoir, et les plus jolies señoritas conservent avec soin ce précieux porte-veine.

Il y a dans la thérapeutique du sang, outre une idée de doctrine humorale, une idée religieuse : le sang purifie et guérit.

Quelle peut-être la raison de cet emploi, sinon les idées qu'avaient les anciens sur la prétendue rénovation du sang d'un malade, par l'apport d'un sang plus jeune, plus sain, ce qui fait qu'on envoyait les épileptiques boire du sang d'enfants, de gladiateurs, de suppliciés, ou prendre des bains de sang.

On s'est demandé (j'emprunte ici aux *Morts mystérieuses* du docteur Cabanès), si Louis XI n'était pas épileptique.

« Les médecins employaient pour le guérir « de terribles et merveilleuse médecines. »

» Tous les jours, de plus en plus estoyt Loys malade et ne luy profitoient les médecines prises en merveilleuses manières. Car véhémentement esperoyt acquérir santé par le sang humain qu'il beut et huma de quelques enfants.

» On choisissai t, dit encore le docteur Cabanès, pour cette opération, qui devait se faire de préférence au mois de mai, de jeune hommes bien sains et dont les cheveux ne soient pas roux, mais faute de jeunes gens on prenait des adultes.

» Quand à l'emploi du sang humain en thérapeutique, on le retrouverait certainement dans les vieilles civilisations, si on était mieux documenté.

» L'ethnographie nous prouve que le sauvage boit le sang du guerrier valeureux qu'il vient du tuer, pour acquérir sa force et ses vertus. La légende nous a raconté les orgies du Walhalla et les flots de sang que versent les Walkyries, les vierges du carnage aux guerriers altérés, morts dans le combat.

» Consigné dans Pline, Celse, Tertullien. Scribonius, Lar-

gus, transmis par les Arabes et l'école de Salerne, transmis surtout par la tradition orale, ce remède dont le point de départ était logique, et la puissance psychique si considérable, à une époque où la science était bornée, a traversé les siècles avec différentes modifications. »

Le sang des animaux n'était pas délaissé. Témoin l'exemple suivant rapporté par le docteur Bougon, dans la *Chronique médicale* du 15 mars 1902.

Il s'agit de Benvenuto Cellini qui reçut dans l'œil une paillette de métal en aiguisant des ciseaux. «quelques jours après, j'envoyai chercher le chirurgien Raphaël de Pilli. Il me fit coucher sur une table, prit deux pigeonceaux vivants et leur ouvrit une veine sous l'aile avec une lancette, de façon que le sang me coula dans l'œil. Je me sentis aussitôt soulagé; au bout de deux jours, la paillette d'acier sortit et je me trouvais guéri, avec une meilleure vue qu'auparavant. »

Passons maintenant aux sudorifiques qui sont très nombreux. Deux surtout sont dignes de retenir notre attention, les tisanes et le fumier. Leur indication est simple : le sanglancement. Le malade a froid, on le fait transpirer d'après le principe *contraria contrariis*. Pour ce point de pilules, point de cachets inabsorbables, mais des herbes, des tisanes. C'est une véritable dissolution du malade pratiquée à l'aide d'une série d'infusions béchiques, pectorales, stomachiques, carminatives; et tutti quanti, administrées, on le devine, à une température frisant l'ébullition. Après plusieurs heures de cette médication simpliste, la sudation se produit enfin, éliminant par toutes les glandes l'excédent de cette énorme quantité de liquide que les reins refusent de laisser passer.

Quelquefois le guérisseur s'adresse à une méthode plus radicale, le disputant en simplicité à la précédente. On enterre le patient dans un tas de fumier de brebis, de façon que la

tête seule émerge. D'après des victimes de ce procédé sélect, on éprouve à l'intérieur une véritable chaleur d'enfer.

Il faut voir avec quelle douce sérénité le patient pénètre dans son fumier.

Le vésicatoire détient actuellement le record ; c'est le remède de choix. Toute douleur supporte un vésicatoire, depuis la vulgaire fluxion dentaire jusqu'à la sciatique, en passant par le point de côté des pneumonies et les « lancées » du tabes.

« Un vésicatoire peut-être inutile ; il n'est jamais dangereux » voilà l'opinion du grand nombre, et on agit en conséquence. On l'administre à tort et à travers par les bras et les mollets, à la tempe et à l'estomac. Un seul ne suffit pas ; on en place un second et un troisième. Plus ça coule et mieux ça va. L'ampoule contient-elle une grande quantité de liquide : « Regardez-moi les saletés qu'il y avait dedans. Qui aurait cru ça ? »

Le pleurétique et le tuberculeux qui appelle un médecin sous-entend l'application du bienheureux emplâtre. Il le réclame si on l'oublie, et proteste si on le lui défend. On est sûr à la visite d'après — s'il ne vous a pas prié de rester chez vous — d'en trouver un à la bonne place. Et le malade explique hypocritement. « Vous savez, je souffrais de mon côté. Et puis, je n'en ai mis qu'un petit ». Ce petit dont il parle à quelquefois seize centimètres sur seize.

La toile d'araignée est le spécifique des hémorragies. On l'emploie couramment pour des petites blessures, mais on ne va jamais jusqu'à la hardiesse du fait suivant : Il date de l'été 1903.

A la suite d'un accouchement laborieux, il se produisit une hémorragie de la délivrance, si abondante, que l'on envoya en grande hâte, quérir le médocastre de G... Il vint, jeta un coup d'œil : « On arrêtera bien ça, dit-il ». Il fit avec la matière

susdite un énorme tampon, qu'il introduisit dans le vagin, et soit effet de ce tamponnement, soit autrement l'hémorragie s'arrêta.

Voilà les genres de médications les plus employés. Avant de rechercher quels sont leurs effets, utiles, nuls, ou nuisibles, citons quelques recettes courantes :

Les pigeons coupés en deux et appliqués sur la tête ou sur la poitrine guérissent la méningite, ou la congestion pulmonaire.

La dysenterie se trouve bien d'un lavement de tripes de poulet.

On tue l'érysipèle, en faisant le tour du mal avec une pièce de de deux francs, et en buvant trois infusions de sureau.

Les crampes d'estomac et le rhumatisme, s'amendent par l'application aux points douloureux d'un petit sac de pommes de terre chaudes.

Rien de tel que le lait de femme contre les ophtalmies, et qu'une douzaine de poux dans du bouillon contre le mal caduc.

Les tournioles se dessèchent si on dort toute une nuit avec le doigt malade dans l'anus.

Quelle est la valeur de ces divers remèdes.

On se méfiera lorsqu'on sera convaincu de leur haute antiquité. Un remède n'est pas mauvais parce qu'il est employé depuis fort longtemps ; il l'est lorsque cinq ou six cents ans après son invention, il traîne seulement dans le cerveau de médocastres ignorants.

Leur grand âge se démontre facilement, on vient de lire que le sang était cité par Pline, Celse, Tertullien. Les serpents, en particulier la vipère, sont signalés au premier siècle. « Toutes les parties étaient usitées. La chair était regardée comme

nutritive, excitante, aphrosidique, sudorifique, dépurative, alexipharmaque ou antivénéneuse ; elle guérissait les ulcères rebelles, les affections cutanées, la syphilis, la peste, la petite vérole, le scorbut, le rhumatisme, la paralysie. On en composait du bouillon, de la gelée, une eau distillée, un sel volatil, un esprit, un vin, un sirop ; sa graisse très recherchée servait à préparer un huile et une pommade. Le foie et le cœur de ce reptile, séchés au soleil, constituaient le bezoard animal, qui était détersif et dissolvait la cataracte.

Avec les têtes on fabriquait des colliers contre l'esquimancie (1).

Fait curieux et qui montrera bien le traditionalisme de nos médocastres, certaines recettes sont arrivées jusqu'à nous, à peu près identiques et n'ont subi que la modification imposée par les mœurs ; les exemples ne manquent pas.

Un de mes maîtres des hôpitaux de Nîmes, me racontait dernièrement qu'il reçut un jour dans son cabinet, accompagnant une malade, une espèce de bonhomme, à tournure de paysan endimanché. Pendant la consultation, ce dernier ne cessant d'interrompre par des appréciations d'un air entendu, il lui demanda s'il était médecin.

— Oui, c'est-à-dire non, seulement je m'occupe beaucoup de médecine ; ainsi, je guéris les verrues.

— Allons, comment faites-vous ?

— Pour ça, c'est un secret (et notre rustaud (2) eut l'air d'hésiter un instant, puis brusquement) tenez, entre nous, ça peut bien se dire. Eh bien, vous prenez une corde de pain de sucre toute neuve, entendez-moi bien ; vous comptez les verrues, vous avez bien compris ? puis vous l'enterrez. Lorsque la corde est pourrie, les verrues tombent.

(1) Le Paulmier, *L'Orviétan*, Paris 1892, p. 3.

(2) Ce guérisseur était de Marguerittes, et il y a deux ou trois ans de cela.

J'eus la pensée de fouiller dans les éphémérides d'Allemagne, qui forment un appendice au « Manuel des Dames de Charité », Ephémérides qui datent de 1680 environ, et je lus les lignes suivantes :

Omelette contre les hémorroïdes

« Prenez de la racine de telepium ou fabaria (en français orpin). Suspendez-la à un fil entre les deux épaules, ayant bien soin qu'il y ait autant de nœuds que de boutons hémorroïdaux ; à mesure que la racine se sèche, les hémorroïdes se flétrissent et cessent d'être douloureuses ».

La parenté est flagrante avec la corde de pain de sucre. La seule différence tient à la différence des temps. Sans doute l'un est employé contre les verrues ; l'autre contre les hémorroïdes ; cela même donne à supposer leur efficacité.

J'ai indiqué la vogue des vers de terre ; à cette même époque, 1682, ils jouissent aussi d'un grand crédit :

*Potion contre les contusions, fractures, plaies
et blessures internes :*

Prenez trois fois le jour, douze à quinze gouttes d'huile de ver de terre, dans une cuillerée d'eau vulnéraire, ce qui sera continué quelque temps.

Les conjureurs de chenilles n'ont, eux non plus, rien inventé. Depuis longtemps on conjure les chenilles et les sauterelles et les pratiques d'aujourd'hui ne sont autre que des travestissements de cérémonies religieuses du bon vieux temps. Ce que prouve la citation suivante :

« 28 juin 1682, comme grand vicaire je permets d'adjurer les sauterelles au Cartier de Cabestan, à la réquisition de MM. les Conseuls. Elles étaient en si grande quantité que jamais

homme vivant n'en avait veu une telle et rongéant bled, foins et légumes.

Ainsi s'exprime dans son livre de raison, M. Jean Gaspar de Grasse, chanoine de Cavaillon et protonotaire apostolique.

A la même page et à la date du jour suivant, on lit la relation d'une épizootie, traitée ainsi qu'on fait de nos jours pour l'érysipèle.

« Vingt-neuf juin: Procession de tous les corps de ville et religieux, avec bénédiction du Saint-Sacrement. Passant la porte St-Michel, bénédiction des bestiaux malades d'une étrange maladie, boutons à la langue. Remède: On racle les boutons avec un escu d'argent, puis on lave avec vinaigre et sel. »

Il est donc bien admis que la thérapeutique des médicastres ne brille pas précisément par la nouveauté.

Si encore elle possédait quelque valeur! Mais non. Le plus souvent elle est d'une banalité et d'une naïveté à faire sourire.

« Un grand nombre de ces pratiques reconnaissent comme origine la bêtise du vulgaire ou la cupidité ingénieuse de quelques savants, cela est de toute évidence.

Comment caractériser autrement par exemple, l'usage de se servir d'une écrevisse dans les plaies dues à des projectiles (flèches, balles, etc.) parce que l'écrevisse marchant à reculons aurait le pouvoir de faire suivre au projectile un trajet également rétrograde. Ou l'emploi de la graisse d'oie dans les engelures, basé sur ce fait que l'oie ne souffre pas bien qu'elle ait constamment les pattes dans l'eau froide ou sur la glace » (1).

C'est un peu dans le genre de cette potion au savon qui facilite les accouchements laborieux.

(1) Gottschalk, *Chronique médicale* du 15 mai 1901, p. 314.

Il y a plus sérieux sans doute; le principe de la sudation, de la diurèse, de la révulsion est réalisé convenablement par leurs végétaux, leur vésicatoire, leur fumier, quoique, sous des dehors bizarres, et souvent avec des aspects imprévus. Une fumigation exigera une attitude ridicule : on s'allongera sur un tonneau. Pour la sciatique on fera de la révulsion, à l'aide d'une friction d'ortie.

Nous ne chercherons pas, quelle est l'action du sang absorbé à l'abattoir, ou dans une mixture quelconque. La différence des globules rouges, la toxicité différente du sérum, enfin et sur tout l'interposition des suc digestifs rendent impossible cette assimilation parfaite que rêvaient les médocastres d'antan.

Mais seraient-ils rationnels et cent fois efficaces, leurs remèdes ne donneront jamais dans leurs mains que de mauvais résultats, parce qu'il leur manque, nous le répétons, la science des indications. La digitale et l'opium sont utiles lorsque bien maniés ; ils sont dangereux employés sans expérience.

C'est ici le cas.

Le compte rendu des séances de la *Société des médecins de Nîmes*, 1901, nous apprend qu'un sieur Pavon, herboriste, détermina une lymphangite gangréneuse mortelle chez un paraplégique spasmodique par l'application d'une série de vésicatoires. Combien j'ai vu de phlegmons de l'aisselle imputables à la même cause.

Saura-t-on jamais combien de malades ont perdu la vie du fait de ces pratiques illégales. J'ai connu un individu qui atteint d'ulcère de l'estomac écouta sa femme et se confia à un guérisseur. X... mourut le soir même après une hématomèse effrayante, et un mélena abondant survenu à la suite de l'ingestion de trois infusions faites avec les paquets de ce guérisseur.

Nous avons nommé plus haut le pharmacien Reboul dont

les préparations coûtèrent la vie à quatorze personnes. On n'a d'ailleurs qu'à ouvrir le livre de Brouardel (1), sur l'Exercice de la médecine, et la thèse de Saint-Aurens, pour être bientôt édifié.

Certains disent : si leurs remèdes ne font pas du bien, ils ne peuvent pas faire du mal. Il y a là un sophisme, et, en admettant leur innocuité, ce qui n'est pas, les médocastres sont cependant dangereux. On peut appliquer à ce propos ce que dit Brouardel, des pharmaciens. Il met en évidence « les conséquences graves que peuvent avoir pour les tuberculeux, au début, les consultations données par les pharmaciens. Ils prescrivent un calmant, une potion ; le malade pendant des mois se contente de ce traitement lénitif et quand, fatigué d'attendre la fin de sa bronchite, il se décide à voir un médecin, les lésions sont constituées et les moyens de défense et de guérison, efficaces au début, échouent fatalement et le malade est perdu. » Ce ne sont pas les tuberculeux seulement, dirons-nous, ce sont tous les malades qui ont à risquer en se confiant au guérisseur. Pour prendre un exemple courant, — quoiqu'il soit moins terrible de perdre un doigt que la vie, — tous ceux qui sont atteints de panaris, ou à peu près tous, ne se décident à aller chez le médecin qu'après avoir essayé toutes les recettes préconisées, dont l'emploi permet à l'inflammation de gagner la profondeur. La fonction est alors perdue quand ce n'est pas le doigt lui-même.

C'est de la même façon qu'un tuberculeux attend d'avoir « craché ses foies », un cardiaque de ne pouvoir souffler, un rénal de faire de l'urémie. Le danger que court la santé de tous exposée à de tels mécomptes est réel et grave. Comment y parer ?

(1) Brouardel, *in* Thèse Saint-Aurens, p. 127.

CHAPITRE IV

LES MESURES A PRENDRE POUR EMPÊCHER L'EXERCICE ILLÉGAL

Tout le monde connaît la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, dans laquelle l'article 16 est ainsi conçu :

Exerce illégalement la médecine :

1° Toute personne, qui non munie d'un diplôme de docteur en médecine, d'officier de santé, de chirurgien dentiste, ou de sage-femme prend part habituellement, ou par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales, ainsi qu'à la pratique de l'art dentaire, ou des accouchements, sauf le cas d'urgence avérée.

2° Toute sage-femme qui sort des limites fixées pour l'exercice de sa profession par l'article 4 de la précédente loi.

3° Toute personne qui munie d'un titre régulier, sort des attributions que la loi lui confère, notamment en prêtant son concours aux personnes visées dans les paragraphes précédents à l'effet de les soustraire aux prescriptions de la présente loi.

Cette loi suggère à Brouardel (1) les réflexions suivantes :

[1) Brouardel, *loc. cit.* pp. 536 et 199.

« La loi de 1892 rendant les poursuites plus faciles et plus efficaces aura pour effet, je l'espère, de diminuer le nombre des charlatans et rebouteurs, cependant je ne pense pas que nous arrivions jamais à en amener la disparition complète. Les efforts du corps médical, dans cette lutte contre la crédulité humaine, ne pourront aboutir que si les malades veulent se persuader que la prohibition de l'exercice illégal est demandée par les médecins non pas dans un but de lucre, mais parce qu'ils pensent qu'il y va de l'intérêt de la société entière, parce qu'il est indispensable que les malades reçoivent les soins éclairés que réclame leur état, car *si les médecins souffrent de ces abus, les malades en meurent* ». Ces doutes sur l'efficacité de la loi de 1892 ne se sont justifiés que trop. La justice elle-même, sur laquelle Brouardel a l'air de compter a fait de telle sorte que cette loi est restée inexécutée.

Au cours de ce travail nous avons donné des preuves nombreuses de la partialité des tribunaux à l'égard des guérisseurs, Nous avons montré une brigade de gendarmerie, au mépris de la loi qu'elle est tenue de respecter et de faire respecter, prendre pour son médecin attitré un pharmacien de la ville voisine. Tous ceux qui se sont occupés de l'exercice illégal ont fait des constatations analogues.

Comment prévenir le retour de ces abus ?

On pourra y parvenir en rendant évident aux yeux des juges, le rôle malfaisant de tous les exploiters de la santé humaine. Pour cela il faudra que chaque médecin se donne à cœur de contribuer à cette tâche éminemment utile, en recueillant le plus de documents possible. On formera ainsi des dossiers formidables à l'aide desquels les poursuites seront plus aisées, et les condamnations obligées et plus sévères. Il suffit que certains magistrats ne craignent pas d'avoir la main lourde pour donner à réfléchir à tous les contrevenants. Leur nombre ne tarderait pas à diminuer.

Il faut plus encore. Comme le dit Brouardel, toute loi sera lettre morte, tant que le peuple ne voudra pas se persuader que les médecins attaquent les guérisseurs non pour leur concurrence, mais parce qu'ils sont dangereux. On s'efforcera donc de répandre les notions qui permettront à tous de se rendre compte de quel côté sont ceux qui peuvent soulager véritablement ses misères. On laisse trop facilement à une certaine presse, ignorante en ces choses, le soin d'apprendre les bienfaits des découvertes que nos grands savants ont apporté à l'humanité. La rage, la diphtérie, le tétanos ont été vaincus par les médecins, ce sont eux qui ont opposé une barrière à la peste. Eux aussi qui ont atténué la malignité des épidémies et savent aujourd'hui, grâce au génie de Pasteur, un savant sinon un médecin, combattre victorieusement l'infection microbienne.

On doit dire tout cela et le répéter. C'est œuvre d'utilité publique.

Et aussi il appartient au corps médical d'inspirer la confiance par sa dignité autant que par sa science. Sans doute toutes les professions peuvent tomber en d'indignes mains. Mais quelques uns ne font pas la majorité.

Déjà une campagne s'esquisse. L'union des syndicats médicaux de France a pris l'initiative d'un Congrès (1) pour la répression de l'exercice illégal de la médecine, Congrès qui se tiendra à Paris, dans la première quinzaine de mai, sous la présidence du professeur Brouardel. Une commission a été nommée qui centralise les documents qui lui arrivent des quatre coins de la France. Que chacun veuille bien se mettre à l'œuvre, comme le dit Saint-Aurens, afin de fournir aux juristes qui nous feront l'honneur de leur présence des preuves décisives et des arguments convaincants.

On trouve des renseignements dans les *Charlatans de la médecine*, p. 244.

CONCLUSIONS

1° Les médocastres manquent de connaissances, aussi bien pathologiques qu'anatomiques ou physiologiques, et ne peuvent ainsi examiner convenablement un malade. Leur science se borne à une série de recettes, la plupart très anciennes, toutes bizarres, et d'effet parfois nul, rarement utile, souvent pernicieux.

2° Leur succès s'explique surtout par la crédulité humaine, qui se laisse impressionner par l'étrangeté des remèdes; il s'explique aussi par l'aplomb de ces guérisseurs et par la réclame que leur font des condamnations ridicules. Et peut-être faut-il ajouter par la faute des médecins eux-mêmes, qui ne savent pas toujours gagner par leur science et leur dignité, la confiance du public.

3° Les pratiques des médocastres ont quelquefois causé mort d'homme, et souvent des accidents de diverse nature. Elles sont toujours nuisibles, parce que celui qui y a recours perd à les suivre un temps précieux pour sa santé, et ne va chez le médecin que lorsqu'il est trop tard.

4° On remédiera à cet état de choses en éclairant par des faits l'esprit des juges qui n'hésiteront plus à punir sévèrement, et en provoquant la sympathie du public, vis-à-vis du corps médical. Il sera bon aussi d'apprendre au peuple, que les grandes découvertes médicales dont l'humanité s'honore,

sont dues à des médecins et non à des guérisseurs, ce qu'on ne répète pas assez.

5° Le Congrès — sur l'Exercice illégal de la Médecine, — qui se tiendra à Paris en mai 1905, sous la présidence de M. Brouardel, vient à son heure. Il fera, espérons-le, cesser ce triste état de choses actuel, dont l'éminent professeur a dit, *que si les médecins en souffrent les malades en meurent.*

BIBLIOGRAPHIE

BROUARDEL. — L'exercice de la médecine et le charlatanisme. Paris, 1899.

Comptes rendus de la Société médicale de Nîmes, 1900-1904.

Chronique médicale de Cabanès. La collection.

GOTTSCHALK. — *In* Chronique médicale du 15 mai 1901, p. 314.

GILLES DE LA TOURETTE. — L'hypnotisme et les états d'âme analogues.

LAROUSSE. — Encyclopédie du XIX^e siècle. Art charlatan, guérisseur, rebouteur, médicastre.

LE PAULMIER. — L'Orviétan. Paris, 1892.

Manuel des Dames de Charité, suivi des Ephémérides d'Allemagne, 1680. — Rouen, 1786.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1903.

Livre de Raison de Jean GASPARD, chanoine de Cavaillon, 1682.

SAINT-AURENS. — Les Charlatans de la médecine. J.-B. Baillière, 1904.

Vu et approuvé :

Montpellier, le 22 juillet 1904.

Le Doyen,

MAIRET.

Vu et permis d'imprimer :

Montpellier, le 22 juillet 1904.

Le Recteur,

A. BENOIST.

INTRODUCTION

The purpose of this study is to investigate the effects of the proposed changes on the system. The study is divided into two main parts: a theoretical analysis and an empirical study. The theoretical analysis is based on the principles of the system and the proposed changes. The empirical study is based on the results of the experiments conducted. The results of the study are presented in the following chapters. The first chapter describes the system and the proposed changes. The second chapter describes the theoretical analysis. The third chapter describes the empirical study. The fourth chapter discusses the results of the study. The fifth chapter concludes the study.

The results of the study show that the proposed changes have a significant effect on the system. The theoretical analysis shows that the proposed changes are consistent with the principles of the system. The empirical study shows that the proposed changes improve the performance of the system. The results of the study are presented in the following chapters. The first chapter describes the system and the proposed changes. The second chapter describes the theoretical analysis. The third chapter describes the empirical study. The fourth chapter discusses the results of the study. The fifth chapter concludes the study.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime, si je suis fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères, si j'y manque !
